

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

6. Brésil

Maternité

- Dans le secteur public fédéral, la mère a droit à 6 mois.
- Dans le secteur privé, la mère a droit à environ 17 semaines (120 jours) de congé.
- La mère a droit à environ 2 semaines (15 jours) de plus dans le cas de naissances multiples.
- 100 %, sans maximum
- Seulement celles qui cotisent à la sécurité sociale y ont droit (les travailleuses autonomes, étudiantes, mères à la maison et autres peuvent y avoir droit si elles y ont cotisé pendant au moins 10 mois).

Paternité

- 1 semaine (5 jours) dans le secteur privé
- Environ 1 semaine et demie (10 jours) dans le secteur public
- 100 % du salaire
- Financement provenant de l'employeur

Congé parental

- Aucun

Adoption

- Congé de maternité d'environ 17 semaines (120 jours) pour enfant de moins d'un an, 9 semaines (60 jours) pour enfant de 1 à 4 ans, environ 4 semaines et demie (30 jours) pour enfant de 4 à 8 ans.
 - ✓ Financement identique à celui du congé de maternité
- Congé de paternité de 1 semaine (5 jours).
 - ✓ Financement provenant de l'employeur

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux au Brésil – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	<ul style="list-style-type: none">• 6 mois dans le secteur public• Environ 17 semaines (120 jours) dans le secteur privé	100 %, sans maximum
Congé de paternité	<ul style="list-style-type: none">• Environ 2 semaines (5 jours) dans le secteur privé• Environ 1 semaine et demie (10 jours) dans le secteur public	100 %, sans maximum
Congé parental	Ø	Ø
Congé d'adoption	<ul style="list-style-type: none">• Congé de maternité entre 17 et 4 semaines (120, 60 ou 30 jours) selon l'âge de l'enfant• Congé de paternité de 1 semaine (5 jours).	100 %, sans maximum

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-17